

THEME III : RESSOURCES NATURELLES : CASSER LE CYCLE DE LA MALEDICTION

Ce que fut notre sort en 80 ans de régime colonialiste, nos blessures sont trop fraîches et trop douloureuses encore pour que nous puissions les chasser de notre mémoire. Nous avons connu le travail harassant, exigé en échange de salaires qui ne nous permettaient ni de manger à notre faim, ni de nous vêtir ou nous loger décentement, ni d'élever nos enfants comme des êtres chers. Nous avons connu les ironies, les insultes, les coups que nous devions subir matin, midi et soir, parce que nous étions des nègres. Qui oubliera qu'à un noir on disait "tu", non certes comme à un ami, mais parce que le "vous" honorable était réservé aux seuls blancs? Nous avons connu que nos terres furent spoliées au nom de textes prétendument légaux qui ne faisaient que reconnaître le droit du plus fort. (Discours de Patrice Emery Lumumba, 30 juin 1960).

L'OR ET LE PETROLE DE L'ITURI, QUELLES RETOMBÉES SUR LA VIE DE LA POPULATION?

*Par Abbé Alfred BUJU
CDJP/ Diocèse de Bunia*

Résumé

Cinquante ans après l'indépendance de la R D Congo, nous voudrions tabler sur la question des retombées de ressources naturelles, et plus précisément l'or et le pétrole de l'Ituri. Quels bénéfices pour la population directement affectée? L'Ituri est l'un des quatre districts de la Province Orientale. Il se situe dans le Nord-Est de la République Démocratique du Congo et fait frontière avec l'Ouganda à l'Est, le Soudan au Nord, le District du Haut-Uélé au Nord-Ouest, celui de la Tshopo à l'Ouest et la Province du Nord Kivu au Sud. Cette situation géographique lui confère une position charnière, voire stratégique, sur le plan géopolitique, entre la RD Congo et l'Afrique orientale d'une part et entre la RD Congo et l'Afrique Nord-Orientale d'autre part (Soudan,...). Cette région apparaît comme une synthèse physiographique et bioclimatique de la RD Congo et un carrefour de peuplement et compte une mosaïque des peuples où tous les grands groupes ethniques du pays sont représentés (Pygmées, Soudanais, Bantous, Nilotiques). Certains de ces groupes sont à cheval surtout entre l'Ituri et l'Ouganda, mais aussi entre l'Ituri et le Soudan. Sur le plan économique, l'Ituri a de grandes potentialités économiques : d'immenses ressources minérales exploitées (or, coltan, etc...) et non exploitées (béryllium, pyrochlore, manganèse naturel, fer, nickel...) et sans oublier les produits halieutiques. En plus l'Ituri est une région agro-pastorale et piscicole.

Pour le reste, notre présentation se focalisera essentiellement sur deux ressources naturelles, à savoir l'or et le pétrole en vue d'en découvrir les retombées sur la population et enfin nous aborderons la réponse de la société civile en vue de l'éveil de conscience et de la mobilisation de la société face à cette problématique des ressources naturelles.

I. L'OR EN ITURI

1.1. *La problématique des contrats miniers mal négociés et la nécessité de leur renégociation.*

Bien qu'en Ituri il y ait deux concessions minières, la concession 39 et la concession 40 de l'Office d'or de Kilo Moto (OKIMO), nous allons porter notre attention sur la concession 40 dans la cité minière de Mongbwalu. De fait l'or est exploité à Mongbwalu et ses environs depuis l'administration du Roi belge Léopold II jusqu'à ce jour. A partir de 1982 la voie fut officiellement ouverte aux multinationales à travers des contrats de joint-venture pour l'exploitation des gisements de cet office de droit national. De 1982 à ce jour les multinationales qui se sont succédé dans la concession 40 sont : AUXELTRA BETON: de 1982 à 1986, ORGAMAN: en 1987, ANDRADE GUTIERREZ, KIMIN (Régime MINDEV INTERNATIONAL) en 1991, KIMIN (Régime MINDEV et Associés) : de 1992 à 1997, ASHANTI GOLDFIELD KILO: en 1996, SOCIETE RUSSEL RESOURCES INTERNATIONAL Ltd : 1997; ANGLO GOLDFIELD ASHANTI KILO (AGAK).

Toutes ces multinationales qui se succèdent les unes aux autres mettent à nu la problématique des contrats mal négociés qui ne privilégient pas les intérêts de l'Etat congolais et moins encore ceux de sa population. Ainsi rendu à l'évidence, le gouvernement congolais s'est vu obligé de décréter une revisitation¹ des contrats miniers. Cette revisitation a été une suite logique à une des recommandations du rapport publié le 26 juin 2005 par une Commission Spéciale de l'Assemblée nationale de Transition, à savoir le Rapport LUTUNDULA, ou Rapport sur « *l'examen de la validité des conventions à caractère économique et financier conclues pendant les guerres de 1996 – 1997 et de 1998* ».

Concernant spécifiquement l'OKIMO, le Rapport LUTUNDULA examina les clauses de partenariat avec ASHANTI GOLDFIELDS et ANGLO GOLD ASHANTI. Pour la Commission parlementaire spéciale, l'OKIMO n'avait perçu aucun gain réel à travers les différents partenariats. C'est dans cette logique qu'elle suggéra notamment la renégociation de la Convention minière du 23 juin 2000 et la réévaluation de la créance de l'OKIMO au titre de loyer d'amodiation, et ce, en vue de rééquilibrer le partenariat. Après la revisitation, il y a eu la renégociation et aujourd'hui, elle est close pour OKIMO. D'aucun peuvent s'interroger pour savoir si l'après- négociation a été mieux que l'avant- négociation. Difficile à dire dans la mesure où l'opacité autour des contrats demeure car au nom de la clause de confidentialité presque rien ne filtre. Ainsi même si les entreprises minières s'engagent dans des actions de développement et de caractère social, c'est à titre philanthropique et non par responsabilité sociale et moins encore par obligation contractuelle. Dans un tel contexte, la question des retombées de l'exploitation de l'or sur la vie des populations reste cruciale.

1.2. *Des retombées de l'exploitation artisanale et industrielle de l'or sur la population de l'Ituri*

Cela fait plus de cent ans que l'or est exploité industriellement en Ituri qui a largement contribué - déjà avant l'indépendance du pays- à la construction du Royaume de Belgique et à l'effort de guerre lors des deux guerres mondiales et a même servi à la relance de la Gécamines et de la MIBA.

Aujourd'hui, cinquante ans après l'indépendance de notre pays, il est très difficile de découvrir les retombées positives de cette ressource non- renouvelable. La pauvreté et la

misère constituent le lot des populations dans la mesure où cet or profite à une petite poignée de gens plutôt qu'à l'ensemble de la communauté. Malheureusement cette situation s'observe dans le secteur de l'artisanat et de l'industriel.

1.2.1. Retombées de l'exploitation artisanale de l'or sur la population de l'Ituri

Tout d'abord, il convient de signaler que l'exploitation artisanale de l'or a été libéralisée en 1982 par ordonnance présidentielle de Mobutu. Depuis lors, cela fait jusqu'à ce jour vingt-huit ans que l'or est exploité artisanalement. Mais qu'a laissé cet or pour la population riveraine ?

D'après une enquête menée à 2007, l'Ituri comptait plus ou moins 60.000 orpailleurs repartis comme suit : 20 000 à Mambasa, 10 000 à Irumu, 20 000 à Djugu et 10 000 à Mahagi. Et il y avait 460 foyers et regroupements miniers répartis comme suit : 150 à Mambasa, 50 à Irumu, 230 à Djugu et 30 à Mahagi. Enfin, quant au nombre de négociants, il a été relevé un nombre de 600 en raison de 200 à Mambasa, 100 à Irumu, 250 à Djugu et 50 à Mahagi.

L'exploitation artisanale de l'or est réalisée aujourd'hui dans la plus grande partie de la concession 40 de l'OKIMO amodiée à AGK. A voir la sortie de l'or produit artisanalement de l'Ituri vers Kampala et Butembo en 2006, il sortait mensuellement plus ou moins 400 Kg d'or soit 4800 Kg pour toute l'année.

Il y a lieu de conclure que l'exploitation artisanale de l'or génère des ressources importantes dont une bonne partie échappe complètement aux circuits étatiques et bénéficient plus à des individus.

Cependant à voir la pauvreté qui règne dans ses différents sites miniers où cet or est produit, d'aucuns seront surpris désagréablement et pourraient se poser la question suivante : comment comprendre que l'or cohabite avec la misère ? Quels bénéfices ou impacts positifs pour les communautés riveraines directement affectées par cette exploitation artisanale ?

A voir le cas de la cité minière de Mongbwalu dans la concession 40, le bilan est aujourd'hui sombre au regard de ce qui suit :

- Les exploitants artisanaux sont victimes des tracasseries tant administratives que militaires.
- Généralement, il n'y a pas d'infrastructures scolaires et sanitaires adéquates et suffisantes dans les sites d'exploitation et le peu qui existe est assez mal maintenu.
- L'habitat est vétuste et rudimentaire à l'exception de quelques personnes qui font positivement la différence.
- Il y a déperdition scolaire des enfants au profit des travaux dans les mines.
- Les femmes sont porteuses des minerais et les concassent en faisant usage de techniques très rudimentaires.
- Les endémies de la malaria, la pandémie de VIH/SIDA, et les maladies pulmonaires comme la tuberculose deviennent le lot quotidien.
- Les routes sont dans un état de délabrement assez avancé.
- Des conflits et tensions sociales exploitants artisanaux et communautés riveraines pullulent et il y a des procès interminables au niveau du parquet général et du tribunal de grande instance de Bunia.
- Des conflits de cohabitation difficile entre l'exploitation industrielle et l'exploitation artisanale dans une concession amodiée à un tiers s'observent déjà.
- Un mauvais encadrement de l'exploitation artisanale par l'OKIMO et cela ressemble plus à l'exploitation du plus petit qui a plus d'obligations vis-à-vis de l'OKIMO et pas vice-versa car le contrat liant les deux parties est très déséquilibré.

Aujourd'hui tous les orpailleurs se plaignent : **“trouver de l'or dans son trou c'est le début d'une malédiction”**. Selon leurs déclarations, **ils perdent jusqu'à 70 % de ce qu'ils trouvent dans un trou en les taxes, ce qui est un grand problème pour le développement de leurs activités.**

De fait l'exploitation artisanale de l'or a plus contribué à asseoir une économie de l'informel qui a permis aux uns et aux autres de survivre quand bien même les retombées sont très minimales pour les populations. Faut-il qu'une telle situation se pérennise même après le cinquantenaire de notre indépendance ? Voilà un des défis importants à relever pour que même le petit paysan qui cultive son champ de patate douce puisse jouir de cet or dont regorge son sous sol.

1.2.2. Retombées de l'exploration et de l'exploitation industrielle de l'or en Ituri

Sur le plan industriel, le constat est aussi amer car tout ce que la colonisation et l'après-colonisation ont laissé comme infrastructures socio-économiques sont dans un état de vétusté fort avancé. L'esprit paternaliste qui a été cultivé avant comme après la colonisation pérennise l'attentisme chez la population qui était habituée à recevoir soins, éducation, maisons d'habitation comme gratuité alors que c'était son droit. Ainsi toutes ces actions sociales n'étaient qu'un saupoudrage derrière lequel la société se cachait pour ne pas poser des actions à impact durable. Si par le passé on était fier d'être de la région minière, aujourd'hui, cela fait honte car il y a eu un recul au lieu d'une avancée. Aujourd'hui, les régions d'exploitation minière sont les plus pauvres. C'est vraiment un paradoxe car les ressources naturelles exploitées n'ont pas laissé d'impact durable pour la transformation sociale des structures et des infrastructures. Et encore la protection de l'environnement n'a pas été garantie.

Concrètement voici le tableau sombre de la citée de Mongbwalu où l'or est exploité artisanalement depuis 28 ans et industriellement depuis plus de 100 ans. Sur le plan de la sécurité sociale, il y a un dossier litigieux des ex-travailleurs de KIMIN hérités par AGK qui sont mal rémunérés au mépris non seulement de la loi congolaise de travail mais encore des directives de l'Organisation Internationale du Travail. Cette question soulève un autre problème, celui du respect des droits humains et en particulier des droits du travailleur. Sur le plan de l'éducation, il est noté aujourd'hui une insuffisance des infrastructures scolaires et celles qui existent sont majoritairement dans un état de délabrement total. Des enseignants prestent dans des conditions infrahumaines et bénéficient d'une subvention ne leur permet pas de nouer les deux bouts du mois à tel point que les parents déjà très paupérisés se sacrifient en complétant les salaires modiques des enseignants en payant des collations mensuelles. Et il n'est pas étonnant de vivre le phénomène de déperdition scolaire des enfants qui voltigent entre l'école et l'exploitation artisanale de l'or. Sur le plan de la santé, il existe un hôpital général de référence de l'OKIMO qui est aujourd'hui victime des contrats miniers mal négociés. L'hôpital connaît un délabrement de fréquentes ruptures de stock en médicaments. Le staff n'est pas convenablement pris en charge et tout cela ne manque pas de porter préjudice aux malades, qu'ils proviennent de Mongbwalu ou des environs. Pire encore ni l'amodiant ni l'amodiataire n'est prêt à assumer la gestion de l'hôpital.

Sur le plan des infrastructures routières, celles-ci sont en terre battue, il n'y a jamais eu, depuis l'époque coloniale jusqu'à ce jour, un quelconque projet de macadamisation de la route bien que l'or soit extrait dans la contrée depuis plus de 100 ans. Quant à l'impact environnemental, il y a de grands risques par rapport à la gestion des produits et substances

toxiques tels que le mercure, la cyanure, la génération des acides sulfuriques. Aussi la responsabilité environnementale non assumée antérieurement a-t-elle conduit à la détérioration du paysage. Déplacement des lits de certains cours d'eau suite à l'exploitation alluvionnaire, végétation rabougrie impropre à l'agriculture, paysage empierré dans les anciens sites d'exploitation éluvionnaire, entaillement du Mont Tsi, érosion, concentration de grands amas de roches et de terre, amoncellement des déchets de l'exploitation minière, destruction de la forêt et son remplacement par une savane d'origine anthropique, etc. sont autant de manifestations de la dégradation générale de l'environnement. A l'issue de ce regard critique sur les retombées de l'exploitation tant artisanale qu'industrielle de l'or, il ressort un problème majeur de responsabilité dans la gestion des revenus générés par l'or et dans la phase actuelle la population ne retrouve pas son compte.

Pour conclure cette partie sur l'or, il se dégage au moins quatre questions qui méritent l'attention de toute personne avertie :

1. La question de la durabilité des actions sociales des entreprises pour que l'après-mines ne soit pas pire que l'avant-mines.
2. La question de la transparence dans l'exécution des responsabilités sociales des entreprises et du gouvernement vis-à-vis des communautés riveraines et ceci pose ipso facto la problématique des assiettes financières prévues dans le code minier congolais de 2002 pour les actions sociales et de développement communautaire.
3. La question de contraindre les entreprises minières à s'acquitter de leurs obligations contractuelles et de leurs responsabilités sociales vis-à-vis des communautés directement affectées par ladite exploitation.
4. La question de la régulation et de l'encadrement de l'exploitation artisanale de l'or dans une concession amodiée.

A présent orientons le projecteur sur le pétrole.

II. LE PETROLE DE L'ITURI DANS LE GRABEN ALBERTINE

2.0. Introduction

Le pétrole - l'or noir- constitue une autre richesse stratégique dont regorge l'Ituri et qui crée pas mal d'inquiétude et d'angoisse chez la population. En effet, le Graben albertine est constitué de 5 blocs dont 2 couvrent l'Ituri avec une réserve estimée aujourd'hui à plus ou moins 3.000.000.000 de barils par bloc ; ces deux blocs constitueraient donc la partie la plus juteuse. Avant même que l'exploration ne commence, il y a des bousculades entre pétroliers qui veulent s'engager dans le Graben albertine et agitation au sein du gouvernement congolais. Tout ceci est bien illustré par la chronologie des accords politiques que nous allons retrouver dans les lignes qui suivent.

1. *Chronologie des accords politiques conclus en rapport avec l'exploitation du pétrole dans le Graben albertine*

- Le 10 juin 2002, le gouvernement de transition du président Joseph Kabila signe un accord octroyant une concession estimée à plus de 30.000 kilomètres carrés à la compagnie pétrolière canadienne « Heritage Oil, concession correspondant au Graben Albertine.

- Le 28 juin 2006 à Londres, suivant la législation minière et des hydrocarbures de la RD Congo, un accord est conclu entre TULLOW OIL et HERITAGE OIL. Au regard de cet accord d'association, le gouvernement congolais demanda à la Société irlandaise TULLOW OIL de respecter toute la procédure en la matière consistant notamment à vérifier le contrat de partage entre les parties. Selon les accords conclus, Tullow Oil détiendrait 48,5% des actions contre 39,5% à Heritage Oil, et 12% réservée à l'Etat Congolais, et ce, pour une durée de cinq ans.
- Le 21 juillet 2006, à travers le Ministère des Hydrocarbures de la RD Congo signe avec la Société TULLOW OIL un contrat de partenariat de production partagée pour les Blocs I et II. Ce qui lui permet de rechercher et d'exploiter le pétrole dans le versant congolais à partir des eaux congolaises avec des installations placées en Ouganda. Après avoir prospecté dans la région de Ntoroko (en Ouganda), Heritage Oil constate l'importance de la nappe du pétrole se trouvant dans le versant congolais du Lac Albert et qui s'élèverait à 1 milliard de barils.
- A la remise-reprise du 27 mars 2007 au ministère des Hydrocarbures, notamment entre le ministre du gouvernement de transition et celui du nouveau gouvernement, le Ministre MENDE entrant en fonction reçut de son collègue SIMANGA un inventaire fourni des documents d'archives dans lequel se trouvait le projet d'arrêté ministériel et interministériel sur le travail à la commission de la nouvelle réglementation des produits pétroliers, ainsi que ceux relatifs aux sociétés pétrolières multinationales.
- L'Accord conclu à Ngurdoto (Tanzanie) en septembre 2007 prévoit l'exploitation du bassin pétrolier du Graben albertine collectivement par l'Ouganda et la RD Congo.
- Le 15 septembre 2007, après une entrevue à Arusha avec Mr. Tim O'Hanlon, Vice-président de Tullow Oil Plc, le ministre des hydrocarbures impose à la firme Tullow Oil de rétrocéder 40% de ses parts à la firme Heritage Oil et ce, en contradiction avec le Contrat de Partage de Production(CPP) de Tullow de 2006. En même temps, il laisse à Tullow Oil le Bloc pétrolier II.
- Le 21 janvier 2008, un Contrat de partenariat de production sur le Bloc pétrolier I est signé avec les sociétés Consortium Divine Inspiration Ltd-Petro S.A., H. Oil, Cohydro, Congo Petroleum & GAS Sprl et Sud Oil Sprl.
- 6 - 7 août 2008 : sept ministres sud-africains prennent part dans la capitale congolaise à la réunion interministérielle en vue d'évaluer les accords de coopération entre la RDC et la RSA. C'est à l'occasion que la ministre sud-africaine des Mines, Energie et Hydrocarbures annonce la mise en application prochaine du contrat d'exploration et de la production du Bloc 1 du Graben Albertine conçu en octobre 2007 par la Société pétrolière sud-africaine Petro Sa.
- Par l'Arrêté interministériel n° 012/MinHydro/LMO/07 du 17 octobre 2008, il est autorisé la réouverture du Bloc pétrolier I. Cependant, alors que l'entreprise Petro Sa n'était pas cosignataire d'un CPP avec le Consortium Divine Inspiration de quelque manière qu'il soit ou de cessions à envisager, et après avoir convaincu les Députés nationaux du bien-fondé du choix de Petro Sa comme une nouvelle entreprise de recherche et d'exploitation, le ministre des hydrocarbures signa un CPP avec le Consortium Divine Inspiration et lui accorda le Bloc I. Cette cession était bien en flagrance avec les dispositions de l'article 16 du Décret-loi No 17-2002 du 03 octobre 2002. Pour Petro SA, elle était seulement consultée par le ministère des hydrocarbures, et se disposait « *d'offrir ses services* »ⁱⁱ. De plus, la vente d'un bloc de concession pétrolifère n'est pas de l'apanage d'un ministre, car non qualifié pour l'autoriser.
- Aux dernières nouvelles, depuis le 02 juin 2010, le gouvernement congolais a signé un nouveau contrat de partage et production aux deux nouvelles compagnies dénommées CAPRICAT et FOXWHELP et l'approbation présidentielle à travers une

ordonnance est tombée le 22 juin 2010. Aujourd'hui les deux compagnies auraient fusionné dans une joint-venture dénommée OIL OF CONGO. Ainsi le verdict est tombé et cela est de quoi encore jeter une confusion car à chaque gouvernement correspond un contrat et tout cela génère en termes de retombées des inquiétudes pour la population riveraine et toute la communauté iturienne. Cette inquiétude était déjà bien exprimée à travers cette phrase des Evêques du Congo depuis 2007 et reste encore d'actualité :

« L'exploitation prochaine du pétrole dans le Lac Albert en Ituri, foyer de tension, sème des inquiétudes en ce qui concerne le bénéfice qu'en tirera la population. Le peuple veut connaître la vérité pour avoir ses apaisements, car il craint la guerre du pétrole. »

Cette question de guerre du pétrole en Ituri est largement évoquée par les auteurs du livre *Noir Canada* qui consacre quelques pages à Heritage Oil et l'Ituri. Les parlementaires et la société civile de l'Ituri n'ont pas manqué de s'exprimer sur la question chaque fois que l'occasion le leur permettait.

2.2. *Les Revendications de Parlementaires et de la Société civile de l'Ituri face à la question pétrolière du Graben albertine*

Dans un mémorandum du 11 décembre 2007 adressé au Président de la République, vingt-cinq parlementaires notent *«qu'il est connu à travers le monde que le pétrole est et demeure une ressource stratégique. Il constitue, de ce fait, le nerf de l'insécurité récurrente ainsi que des guerres par procuration sous lesquelles les peuples des pays d'exploitation croupissent»*. Dans cette logique, ils souhaitent l'installation d'une mini-raffinerie et l'utilisation des produits dérivés pour que le pétrole profite aux cinq millions d'habitants de l'Ituri. Et pour l'investissement futur, ils recommandent aussi la promotion de l'apiculture et de la pêche tout en insistant sur la construction des infrastructures sociales de base.

Le 15 mai 2008, à l'occasion des vacances parlementaires, tout en dénonçant l'opacité dont ferait preuve le gouvernement sur le dossier ayant trait à la répartition des marchés du pétrole du lac Albert à certaines firmes étrangères, la Société civile remit aux députés et sénateurs élus de l'Ituri un mémorandum relatif notamment à la quote-part destinée à la population.

Lors de la question orale adressée au ministre des hydrocarbures à l'Assemblée nationale par le parlementaire Bamanisa de la Province Orientale, l'observation suivante lui a été faite : *« D'ores et déjà je constate que le pétrole du Congo n'est pas bien géré, et que notre Assemblée doit veiller à ce que cette ressource soit bénéfique pour notre pays. La responsabilité d'un ministre doit être assumée jusqu'au bout »*. Entre autres griefs adressés au ministre, il a été relevé également la confusion quant à la qualification du contrat, signé sans aucune référence au gouvernement, tantôt comme un Procès-verbal d'exploitation, tantôt comme un Projet Contrat. Et pourtant dans le contrat signé en rapport avec les hydrocarbures, *« l'objet du contrat est l'attribution par la RDC au « contractant » des droits exclusifs de reconnaissance et d'exploration des hydrocarbures ainsi que les droits d'obtention de concession d'Exploitation dans les limites du Bloc »*.

A sa réunion du 19 juin 2008 relative au dossier de l'exploration et de l'exploitation future du pétrole, la Société civile de l'Ituri désapprouve la manière dont le dossier du pétrole du Graben Albertine est géré par le ministère des hydrocarbures, gestion laissant lieu malheureusement à des suspicions. Pour elle, l'Ituri a déjà été victime, notamment dans le

secteur minier, de ce type de contrat de bradage des intérêts de la population iturienne ainsi que ceux de toute la nation congolaise.

2.3. *Inquiétudes et angoisses de la population iturienne*

Etant donné que ni l'exploration ni l'exploitation du pétrole n'ont encore commencé sur le versant congolais du lac Albert, il paraît superflu de parler des bénéfices ; néanmoins en termes de prévision et au regard de ce que la population subit déjà autour des transactions liées aux contrats pétroliers, il sied d'aborder la question pour ne pas être désagréablement surpris.

Si l'or qui est exploité depuis plus de 100 ans a produit des résultats très mitigés en termes de retombées, il y a à présent des inquiétudes et des angoisses très sérieuses quant à l'extraction du pétrole. Et c'est à juste titre qu'il sied de dire que dans ce contexte, il paraît extrêmement peu probable que l'extraction du pétrole découvert dans le Graben du lac Albert améliorera le développement économique de façon générale, sans parler de la protection de l'environnement ou des droits humains dans la région. La vérité est que l'extraction de milliards de barils de pétrole brut exacerberait la pauvreté, fausserait l'économie, affaiblirait les industries de main d'œuvre et l'agriculture, augmenterait les abus des droits humains, ancrerait le pouvoir des forces armées, intensifierait les conflits frontaliers et, générerait de nouveaux problèmes des antécédents au sein des communautés, aggraverait la corruption délibérée et la mauvaise gestion des revenus, réduirait la faune et la flore, et polluerait la terre, l'eau et l'air. D'où tout le monde ne gagnera pas à l'extraction du pétrole – sauf si gagner consiste seulement à accroître les profits des compagnies pétrolières et des quelques individus. Bref, les inquiétudes et angoisses de la population riveraine en particulier et iturienne en général se focalisent autour des éléments ci-dessous : le développement économique, la protection de l'environnement, le respect des droits humains, les conflits et la sécurité dans la région. Comment faire face aux inquiétudes et angoisses liées à l'exploitation actuelle de l'or et à l'exploitation future du pétrole en Ituri ?

3. UNE REPOSE DE LA SOCIETE CIVILE DE L'ITURI FACE AUX RETOMBEES NEGATIVES LIEES AUX RESSOURCES NATURELLES

La stratégie a été la mise sur pied d'un cadre de concertation des forces vives de la société civile de l'Ituri sur les ressources naturelles en vue de canaliser les bénéfices potentiels de l'or et du pétrole à l'avantage des populations directement affectées par lesdites ressources. C'est une expérience commencée à 2007 et qui poursuit son bonhomme de chemin.

1.1. *Quid du cadre de concertation de la société civile de l'Ituri sur les ressources naturelles ?*

C'est un regroupement d'organisations associatives et confessionnelles dénommé « Cadre de Concertation », C.D.C. en sigle, ayant pour objet principal de regrouper les différentes associations intéressées et engagées en la matière pour que les ressources naturelles de l'Ituri, ayant été pendant longtemps sources de conflits et de paupérisation des communautés, deviennent facteurs de développement intégral et de mieux être des Communautés locales.

3.2. *Les Objectifs du Cadre de Concertation*

Le CDC a pour objectifs de contribuer à :

- Protéger les intérêts des communautés locales dans l'exploitation des ressources naturelles ;

- Jouer l'interface entre les communautés locales, les Compagnies ainsi que les Groupes d'exploitants des ressources naturelles et l'Etat congolais ;
- Accompagner les Communautés locales pour les aider à utiliser rationnellement les bénéfiques des ressources naturelles en vue de leur développement intégral et durable et de leur mieux-être.

A travers ce cadre, la société civile de l'Ituri s'efforce non seulement d'accompagner les communautés riveraines mais encore de créer un espace de dialogue qui lui permet de faire le monitoring des actions sociales et de développement des entreprises et d'être au moins informé de leurs projets et activités et au besoin d'exercer une certaine pression sur elles avec le concours de certaines organisations de la société civile du Nord, en l'occurrence, CAFOD, Pax Christi -Pays Bas et Human Rights Watch.

CONCLUSION

Considérant tout ce qui a été développé plus haut sur les retombées des ressources naturelles comme l'or et le pétrole sur la population, il y a lieu de constater que celles-ci ont plutôt largement contribué à l'aggravation des conflits armés, et ont été sources des tensions dans la région, occasionnant ainsi des violations massives des droits humains et des convoitises extérieures. Non seulement ces ressources naturelles n'ont presque pas bénéficié aux communautés locales en termes de développement et de réduction de pauvreté ; mais pire encore les communautés locales ne sont pas consultées ni associées à la prise des grandes décisions concernant l'exploitation de l'or et du pétrole (contrat d'amodiation, modalités d'exploitation, partage des revenus, etc.). Ainsi, il y a lieu de conclure qu'au cours du premier cinquantenaire de l'indépendance la population et l'Etat congolais ont été sacrifiés si bien que les ressources naturelles, au lieu de constituer le soubassement de la nation congolaise, ont plus été un facteur qui désagrège cette dernière tout en hypothéquant le présent et l'avenir par des contrats mal négociés, une exploitation artisanale mal encadrée et une exploitation industrielle abusive avec des conséquences et des préjudices néfastes sur l'homme et son environnement. D'où l'homme n'est plus le centre et ipso facto les ressources naturelles le déshumanisent. D'où il n'est plus surprenant d'assister au paradoxe de la pauvreté dans des régions riches en ressources naturelles.

Aujourd'hui plus que jamais, parvenu au seuil du second cinquantenaire de l'indépendance politique de notre beau pays la RDC, force nous est de reconnaître qu'il faut construire une vision commune pour arriver à une conscience nationale, un patriotisme correct et ainsi rompre avec la prostitution de nos ressources naturelles. Ce n'est qu'à cette condition que les ressources naturelles pourront avoir de retombées positives pour reconstruire un RDC nouveau et prospère où il fait beau vivre.